



À : Tous les paramédics du Groupe CAMBI

De : Direction Clinique

Date : 14 juin 2023

Révisé le : 22 janvier 2023

Objet : Utilisation de la civière chaise électrique

Chers(es) Paramédics,

L'utilisation de la civière-chaise électrique est maintenant débutée dans certains de nos secteurs. Celles-ci se retrouvent dans quatre points de service soit Grenville, Thetford Mines, Saint-Georges et Rimouski.

Une capsule vidéo a été créée pour faciliter l'apprentissage et l'utilisation de celle-ci en plus du document que nous vous retournons.

L'utilisation de celle-ci peut être effectuée dans deux types de situations soit lors de retour vers le domicile à partir du CH (prio 8) ou lors d'un besoin ponctuel sur une intervention selon la disponibilité du superviseur ou d'un autre véhicule dans le secteur.

Vous pouvez visualiser le vidéo à partir du lien suivant :

<https://youtu.be/rt02rnJnBY>

Procédure pour l'utilisation de la civière chaise Ferno:

- Lors d'une demande de retour à domicile, l'équipe devra se rendre au point de service pour faire l'échange de civière chaise dans son véhicule puis se rendre au centre hospitalier par la suite.
- Lors d'une demande ponctuelle sur une intervention, l'équipe devra valider avec le superviseur la possibilité de faire apporter celle-ci dans un délai raisonnable. En cas d'impossibilité, celui-ci pourra valider la possibilité de recourir au support d'une équipe du secteur.
- Dans le contexte d'une incapacité de support avec civière chaise électrique, le retour aux demandes de support habituel s'applique.

Merci de votre habituelle collaboration,

La direction Clinique